



**SE FAIRE ACCOMPAGNER, C'EST METTRE TOUTES  
LES CHANCES DE SON CÔTÉ!**



**EN ROUTE VERS  
LA RÉUSSITE**

## Les avantages de la démarche d'accompagnement acces-VAE

En matière de VAE, l'accompagnement officiellement reconnu ne concerne que la phase de préparation du dossier de validation (livret 2).

Le dispositif acces-VAE propose un accompagnement sur **toutes les phases de la VAE**. En amont de la recevabilité du dossier, acces-VAE aide le candidat à définir ses besoins et construire un parcours cohérent. A l'issue de cette phase, acces-VAE accompagne le candidat pour la préparation du dossier et le passage devant le jury. Cet accompagnement peut être complété par 50h de formation à la communication écrite.

En aval de la présentation devant le jury et en cas d'échec ou de validation partielle, acces-VAE élabore avec le candidat un plan d'action pour éviter l'abandon.

La VAE, c'est la possibilité de faire coïncider l'intérêt des salariés avec celui de l'entreprise...  
Une opportunité à saisir pour préparer l'avenir dans le cadre de projets partagés et concertés.



**accesVAE**  
*accompagner vers la réussite*

[www.acces-vae.com](http://www.acces-vae.com)  
[acces-vae@agefos-pme.com](mailto:acces-vae@agefos-pme.com)

**accesVAE**  
**ÊTRE ACCOMPAGNÉ À TOUTES  
LES ÉTAPES DE LA VALIDATION  
DES ACQUIS**

**accesVAE**  
**EN ROUTE VERS  
LA RÉUSSITE**



Siège régional : 11, rue Hélène  
75849 Paris cedex 17  
[www.agefos-pme-iledefrance.com](http://www.agefos-pme-iledefrance.com)





## Acces-VAE pourquoi?

Depuis son instauration en 2002, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience, VAE, jouit d'une notoriété certaine. Pourtant, malgré l'intérêt du dispositif, trop peu de candidats s'engagent dans la démarche. Et parmi les candidats engagés, la moitié seulement parvient à décrocher une certification. L'accompagnement des candidats est insuffisant alors qu'il est un facteur décisif de réussite à la validation.

C'est pourquoi AGEFOS PME Ile-de-France a créé le dispositif acces-VAE dont l'objectif est de garantir à chaque candidat à la VAE le bénéfice d'une prestation d'accompagnement renforcé.

## Acces-VAE pour qui?

- Toutes les entreprises adhérentes au titre de la professionnalisation à AGEFOS PME Ile-de-France.
- Tout salarié (CDI, CDD, temps plein ou temps partiel) ayant au moins 3 ans d'expérience sur la certification choisie.

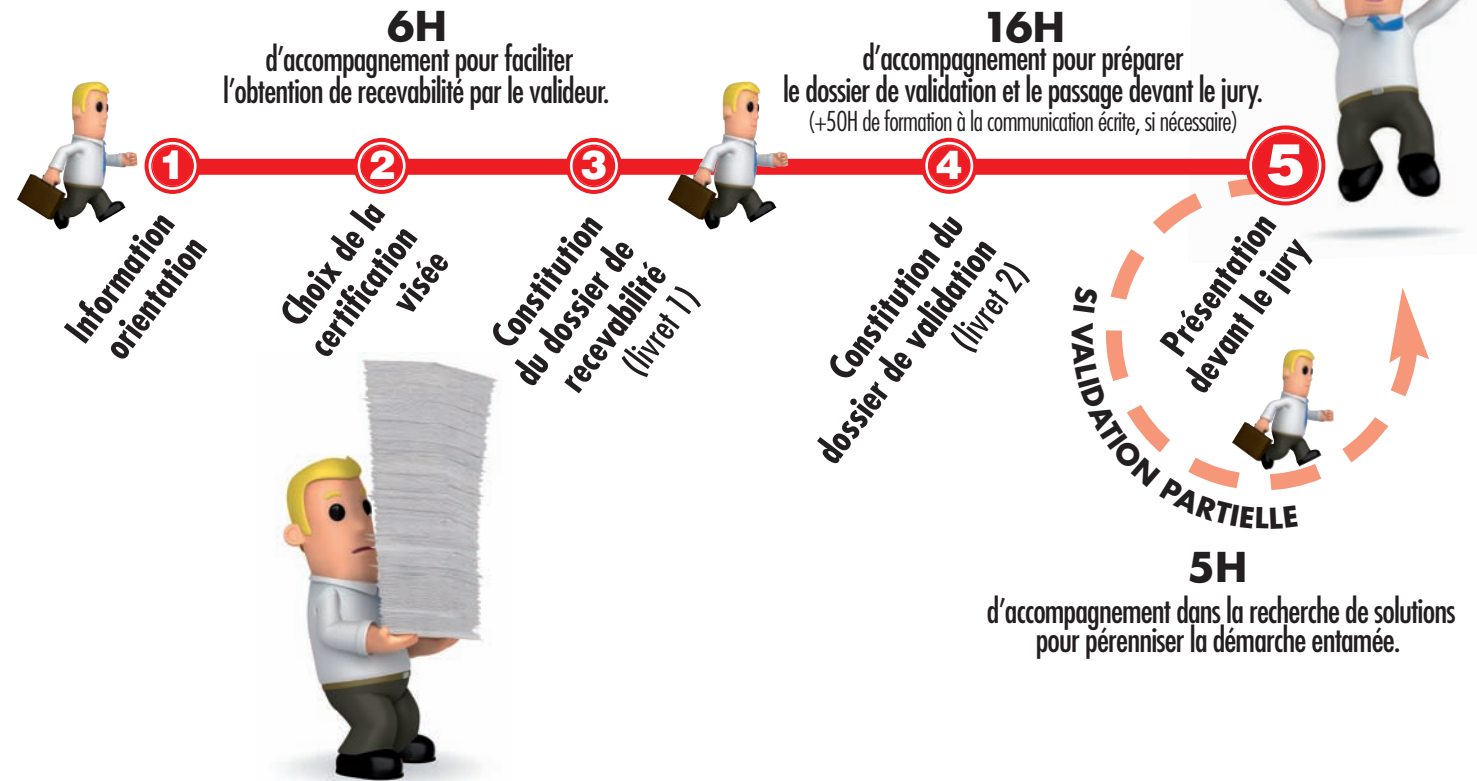
## Acces-VAE comment?

Les candidats bénéficient de conseils à l'orientation, d'une aide et d'un appui méthodologique tout au long de leur parcours VAE, quelle que soit la certification choisie. L'accompagnement est assuré sous forme de suivi individuel par l'un des organismes sélectionnés par AGEFOS PME Ile-de-France. Ces organismes ont été retenus pour leur expertise dans les domaines de la VAE et de l'orientation professionnelle. Les heures d'accompagnement sont financées dans le cadre d'une période de professionnalisation. Retrouvez la liste des organismes référencés sur [acces-vae.com](http://acces-vae.com).



# LES 5 ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement renforcé **acces-VAE**  
en période de professionnalisation



## En pratique

Vous souhaitez mettre en œuvre une VAE pour un ou des salariés de votre entreprise. Il vous suffit de prendre directement contact auprès de l'un des organismes référencés, dont la présentation et les coordonnées figurent sur [acces-vae.com](http://acces-vae.com). L'organisme sélectionné sera l'interlocuteur unique du candidat tout au long du parcours VAE. Il se charge également des formalités administratives.

## Financement

L'ensemble du parcours d'accompagnement est financé dans le cadre d'une période de professionnalisation de 12 mois et dans la limite de 77 heures, sans impacter votre budget formation.

Le cofinancement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), du Conseil régional Île-de-France (CRIF) et d'AGEFOS PME Ile-de-France vous garantit une prise en charge financière à 100% du parcours d'accompagnement.